

Lettre ouverte de citoyens mobilisés pour l'obtention d'un moratoire sur l'importation des OGM et du Roundup en prévention de santé publique

à : Monsieur Manuel Valls, Premier Ministre,
Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé,
Madame Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Monsieur Benoît Hamon, Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et Madame Geneviève Fioraso, Secrétaire d'état chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
Monsieur Arnaud Montebourg, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique
et Madame Carole Delga, Secrétaire d'état chargée de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les Ministres,

Nous n'ignorons pas qu'aux postes de hautes responsabilités qui sont les vôtres et que vous avez choisi d'assumer, votre temps est compté, particulièrement dans le contexte actuel des très graves crises économiques, sociales et surtout écologiques auxquelles il vous faut faire face.

Aussi irons-nous droit au but de cette lettre ouverte :

Nous sommes – pour l'instant – 120 000 citoyens consommateurs et associations (1) qui, de façon aussi réfléchie que légitime, avons décidé de solliciter des pouvoirs publics la mise en place d'un moratoire sur l'importation massive en France du pesticide Roundup et de tous les OGM (dont en particulier le maïs NK603) destinés principalement à l'alimentation animale, (importation de surcroît sans traçabilité ou avec une traçabilité non transparente pour les consommateurs de produits animaux).

Nous le faisons en référence à l'application du **principe de précaution** désormais prévu par notre constitution, eu égard aux résultats particulièrement alarmants des études conduites par l'équipe du Professeur Gilles-Eric Séralini et du CRIIGEN (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie GENétique) qui, après de nombreuses et inacceptables tentatives de discrédit, viennent d'être republiées dans la revue scientifique internationale de renom *Environmental Sciences Europe* du groupe Spinger ce 23 juin 2014.

Il ne nous appartient pas, en tant que consommateurs, de trancher sur la valeur scientifique de telles études, mais bien d'en prendre acte et de nous préoccuper de préserver notre santé. Or le principe de précaution est applicable dès lors qu'il y a un doute sérieux (2) sur la dangerosité des produits étudiés, ce qui est manifestement et incontestablement le cas.

Donc, nos questions sont très simples et précises, nous les posons en toute confiance et transparence, comme il se doit pour des enjeux de santé publique de cette importance :

• **Considérez-vous notre demande comme recevable ?**

Si oui :

• **Etes-vous prêts à la prendre en considération très rapidement ?**

Si non :

• **En regard de quels éléments particuliers pensez-vous qu'elle ne l'est pas ?**

Nous nous permettons de souligner **en toute cohérence** que si votre gouvernement a réussi à faire voter par le Parlement au printemps une interdiction des cultures de maïs OGM de plein champ – ce dont nous nous félicitons - il se devrait **aussi** d'en suspendre toute importation.

Sachez que notre détermination est très forte et que nous sommes confiants en l'attente considération que vous porterez à la présente exigence qui met implicitement en cause la responsabilité des pouvoirs publics à sauvegarder la santé des citoyens.

Pour étayer cette demande nous vous demandons de vous reporter au dossier de presse du CRIIGEN (3), document particulièrement précis, circonstancié et très complet, en vous indiquant que toutes les données scientifiques de l'étude sont mentionnées aussi bien sur le site du CRIIGEN www.criigen.org qu'en annexe de l'étude republiée (4).

Nous restons à votre disposition pour tout dialogue ou complément d'information ainsi que pour vous justifier, dès que besoin, le nombre exact à ce jour de citoyens grandement désireux de ce moratoire – (à suivre en direct sur <http://bioconsomacteursprovence.com/actions/petition.html> en vous précisant qu'un nombre important de signatures de la pétition en version papier n'a pas encore été saisi).

Avec toute notre attentive et respectueuse considération.

Lorgues, le 24 juin 2014

Bernard Astruc

coordinateur national de la campagne-pétition « **Consommateurs pas cobayes !** »

contact@consommateurspascobayes.fr

06 70 51 06 48 / 04 94 73 70 65

B.P. 13 – 83510 LORGUES



Nota-bene : La présente lettre pourrait – pour une plus grande facilité d'accès aux liens – vous être adressée par voie électronique à l'adresse que vous voudrez bien nous indiquer à : contact@consommateurspascobayes.fr

(1) – La liste des associations et des personnalités de l'écologie et de l'agroécologie qui soutiennent cette campagne figure sur la page <http://bioconsomacteursprovence.com/actions/petition.html>

(2) - Selon la communication de la commission européenne en date du 02/02/2000 sur le recours au principe de précaution :

« *Le principe de précaution peut être invoqué lorsqu'un phénomène, un produit ou un procédé peut avoir des effets potentiellement dangereux, identifiés par une évaluation scientifique et objective, si cette évaluation ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude* ».

(3) Dossier de presse du Criigen à lire sur <http://bioconsomacteursprovence.com/images/DOSSIER-PRESSE-REPUBLICATION-SERALINI-2014.pdf>

(4) L'étude republiée est accessible sur <http://www.enveurope.com/content/26/1/14>